



## ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° DS 2022.20

### DECISION N° DS 2022.20 DU 14 OCTOBRE 2022 PORTANT DELEGATION DE COMPETENCE A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

#### Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L1222-7 et R1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à Monsieur Guillaume SOLIGNAC, Directeur adjoint des ressources humaines national, à l'effet de présider la séance de la Commission économique du Comité social et économique central de l'Etablissement français du sang, se tenant le 18 octobre 2022.

**Article 2** - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 14 octobre 2022,

**M. François TOUJAS**  
Président de l'Etablissement Français du Sang